

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne ..	20 c.
Réclames ..	30
Foils divers ..	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
et de résiliation dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Octobre 1876.

Chronique générale.

M. le ministre des finances a annoncé lui-même à plusieurs députés qui se sont rendus auprès de lui, qu'il demandera la discussion immédiate du budget le jour même de l'ouverture de la session :

M. le ministre de l'instruction publique fait démentir par ses journaux l'intention qu'on lui a prêtée de représenter, dès le début de la session, le projet de loi sur la collation des grades.

Il est aujourd'hui hors de doute que la plus grande partie des députés de la gauche et du centre gauche qui ont eu tout récemment une entrevue avec M. le ministre de l'intérieur ont été unanimes à lui affirmer qu'ils étaient parfaitement décidés à repousser les interpellations et en général tout ce qui pourrait entraver la discussion du budget. La question d'amnistie ne sera pas non plus soulevée comme on l'avait cru d'abord. Si la proposition en est faite, ce ne sera qu'avec un petit nombre de signatures et elle ne prendra pas le caractère d'une manifestation collective.

On prétend, dans le monde financier, que des agents russes ont sondé nos principaux banquiers à Paris ainsi que le syndicat des agents de change sur la possibilité d'émettre à bref délai un emprunt sur la place de Paris.

Quelques journaux ont annoncé que la libre-pensée lyonnaise avait reconquis la liberté des enterrements civils. C'est une erreur qu'il importe de rectifier, car il aurait fallu un ordre formel de M. le ministre de l'intérieur pour annuler les prescriptions de l'administration précédente à ce sujet, et M. le ministre de l'intérieur n'a donné jusqu'ici aucun ordre de ce genre. La légalité de l'arrêté pris au sujet des enterrements civils à Lyon a été établie par un arrêt de la cour de cassation le 23 janvier 1874, et personne n'a le droit d'invalider cet arrêté.

Il y a huit jours, tous les journaux annonçaient, et nous croyons l'avoir dit avec eux, tant la nouvelle était généralement accréditée, que MM. Lepère et Challemel-Lacour avaient eu, au ministère de l'intérieur, un long entretien avec M. de Marcère.

Ce colloque entre un ministre et deux leaders du radicalisme était bien fait, en effet, pour occuper l'opinion. Les chroniques et les correspondances de France et de l'étranger en ont parlé, mais personne n'est allé plus loin dans le détail de ses confidences au public que le correspondant du Nord ; voici ce qu'il révélait à ses lecteurs :

« Deux des représentants du parti radical, M. Challemel-Lacour, sénateur, et M. Lepère, député, président de l'Union républicaine, ont eu hier une entrevue avec M. de Marcère, auquel ils ont fait part des vœux de leurs amis. Le ministre, tout en se montrant disposé à leur donner une assez large satisfaction, leur aurait représenté que le moment ne lui paraissait pas propice, et qu'il convenait d'attendre qu'on en eût fini avec les difficultés de la discussion du budget. Il aurait exposé qu'il lui sera plus facile, ces difficultés aplanies, de vaincre les résistances qu'il rencontre à la présidence pour le remaniement du personnel. MM. Challemel-Lacour et Lepère, en faisant part à plusieurs de leurs collègues de l'impression qu'ils avaient rapportée de leur

conversation avec M. de Marcère, se montreraient très-satisfaits des espérances que leur avait fait concevoir le ministre ; ils racontaient qu'ils avaient assuré que l'interpellation qui lui serait adressée à la rentrée n'aurait à aucun degré un caractère malveillant à son égard, et n'avait au contraire d'autre but que de fortifier son autorité dans le cabinet et de lui donner un moyen de pression sur ses collègues. »

Ce récit, quoique très-vraisemblable, puisque les paroles qui sont mises dans la bouche des interlocuteurs se trouvent être en parfaite harmonie avec les dernières déclarations de l'Union républicaine, se trouve cependant infirmé par une note qui a paru dans la République française et qui est ainsi conçue :

« Nous sommes autorisés à déclarer que les détails donnés par le Nord et reproduits par la Défense et par le Français d'une prétendue visite que M. Challemel-Lacour et M. Lepère auraient faite ensemble à M. le ministre de l'intérieur, sont absolument controuvés. »

Reste à savoir maintenant quelle réponse fera le Nord à ce démenti. Le débat se trouve circonscrit entre une affirmation et une négation entre le Nord et la République française.

Quelques journaux ont prétendu que les comités directeurs des bonapartistes faisaient en ce moment des démarches très-actives auprès du Pape pour le décider à appeler à Rome la veuve de Napoléon III et son fils. Vraies ou fausses, ces affirmations donnent un intérêt tout particulier au passage suivant d'une lettre adressée de Florence à l'Univers et à la note de l'Armonia qui s'y trouve relatée :

« On attend à Florence l'impératrice Eugénie et son fils. Ils arriveront dimanche 15 octobre, et s'établiront pour quatre mois dans une villa qu'ils ont louée, la villa Openheim-Viale-du-Colli, position admi-

nable, la plus admirable de Florence. C'est pour eux une manière de tâter le terrain. A mon avis, cette conduite manque d'habileté et fait voir que les Bonapartes n'ont pas changé, ou plutôt que Napoléon III vit dans son fils.

» Plein d'admiration et d'enthousiasme pour la mémoire de son père, le jeune prince va se trouver à l'école italienne, où son père s'est formé aux enseignements et aux trahisons de la secte. Il trouvera ici des souvenirs, des traditions, des hommes.

» On me dit que des ordres sont venus de Rome et de Turin pour régler l'attitude de l'Italie vis-à-vis d'Eugénie et de son fils. Eugénie et son fils comptent peut-être sur la reconnaissance de Victor-Emmanuel ; mais celui-ci, qui a su se débarrasser de tous les princes de la Péninsule, y compris le Pape, n'est guère sentimental, et il permettra parfaitement que ses ministres renvoient poliment ces hôtes importuns... par mesure de sûreté publique.

» Quelques journaux ont voulu rapprocher la présence à Rome du cardinal de Bonnechose de la prochaine arrivée de l'ex-impératrice. L'Armonia reçoit de Rome et publie la note suivante, qui mérite d'être rapportée :

« Vous avez bien fait de considérer comme un produit de l'exaltation des esprits les bruits qui courent au sujet de prétendues missions politiques de l'É. de Bonnechose. On a voulu rapprocher la présence de Son Eminence à Rome du projet de séjour de l'ex-impératrice Eugénie à Florence : c'est absurde. Le cardinal ignorait même ce projet. Il est venu à Rome pour faire sa visite ad limina et apporter la relation de son archidiocèse. Dans la manière de sentir de cet illustre prince de l'Eglise, le pèlerinage de la Ville éternelle, surtout en ce temps de la captivité du vicair de Jésus-Christ, semble au moins égal, sinon préférable à tout autre ; c'est dans cette pensée si pieuse que, depuis 1870, il consacre, presque tous les ans, ses vacances au Pape.

» Quant aux opinions politiques dont une certaine presse veut que l'éminent archevê-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN HOMME RAISONNABLE.

Quiconque a suivi la route conduisant de Pithiviers à Orléans a dû être frappé du paysage agreste qui annonce l'approche de Neuville-aux-Bois.

La forêt qui s'étend des deux côtés de la route, à chaque instant, de longues percées à travers lesquelles l'œil va se perdre à l'horizon, ou bien de larges clairières couvertes de pommiers et de blés mûrs.

De loin en loin, sur quelques collines en pentes douces, s'élèvent d'élégantes maisons de campagne, aux grilles dorées et aux stores à demi baissés, qui semblent flotter au milieu de cet océan de verdure, comme les bateaux de fleurs (1) sur les grands fleuves de la Chine.

(1) On appelle, en Chine, bateaux de fleurs des casinos flottants garnis de plantes rares et décorés avec le plus grand luxe dans lesquels se rendent chaque soir les riches Chinois, et où ils passent la nuit en danses et en festins.

L'une d'elles surtout, bâtie à droite du chemin, se fait remarquer par l'étendue de ses dépendances et son air de grandeur presque seigneuriale ; c'est moins une villa qu'un château, mais un château moderne, ayant au lieu de fossés un vivier, pour tourelles des menageries, et en guise de cour d'armes un verger attenant à une prairie.

L'élégance même y semble combinée au profit du confort, et l'on dirait un hôtel parisien bâti au milieu d'une ferme anglaise.

La Noisetière n'est point, en effet, seulement la plus commode et la plus riche habitation du département ; les terres qui y sont jointes valent à son propriétaire, M. Germain Fresneau, un revenu annuel d'environ douze mille francs, que devront augmenter de récentes améliorations.

Il est bon de faire connaître que cette histoire se passe vers 1840.

Fils d'un avocat d'Orléans, mort pauvre et ignoré, M. Fresneau doit à son travail la grande fortune dont il jouit. Tout lui a réussi : c'est un esprit calculateur, étranger, comme il le dit lui-même, aux grands sentiments, qui n'insiste toujours aux affaires ; ennemi modéré des vices dont il ne souffre pas, ami un peu nonchalant des vertus dont il ne doit point profiter ; acceptant ce qui réussit, repoussant ce qui échoue ; cherchant en toutes choses l'intérêt positif, et, du reste, prenant tout doucement le monde comme il est, en un mot, ce que

le vulgaire appelle un homme raisonnable.

M. Germain Fresneau habite toute l'année la Noisetière avec un vieux cousin qui, après avoir fait et défait trois fortunes, est venu là prendre ses invalides.

Maurice a parcouru la moitié du monde et étudié les hommes de toutes nations sans arriver à autre chose qu'à se ruiner : aussi est-ce une sorte de philosophe railleur, qui se console de son insuccès en voyant comment les autres ont réussi, et cherche parfois querelle à la Providence de la fortune de son cousin.

Celui-ci souffre ses boutades par considération pour son titre de parent et pour ses connaissances en agriculture dont il profite.

Maurice garde d'ailleurs la Noisetière lorsque M. Fresneau ou son fils Georges sont appelés à la ville par leurs intérêts ; car l'ancien négociant n'a point renoncé aux affaires, et sa maison passe toujours pour la plus sûre et la plus riche sur la place d'Orléans.

Trois nouveaux hôtes habitent enfin le château depuis quelques jours : l'un est le gendre du propriétaire, M. Durvert, de Nantes ; les deux autres, Henri Fresneau et Emma sa fille.

Henri est le frère aîné de Germain ; mais la science et les affections ont absorbé sa vie entière : tandis que le négociant s'enrichissait par des spéculations, ses années, à lui, se passaient en recher-

ches utiles et en dévouements domestiques.

Aussi pauvre aujourd'hui que le jour où il quitta la maison de son père, il n'a rien perdu pour cela de sa sérénité.

La place de professeur au collège d'Orléans, qui vient de lui être accordée, suffit d'ailleurs à ses besoins de chaque jour, et sa fille est heureuse ; qu'a-t-il à désirer de plus ?

Au moment où commence notre histoire, le déjeuner vient de finir : le vieux cousin Maurice et M. Durvert sont encore à table, fumant des cigarettes de Maryland ; Henri Fresneau, debout près d'une croisée, parcourt un journal, et son frère se promène dans le salon d'un air de mauvaise humeur.

Le gendre Durvert n'a rien qui puisse le faire remarquer : c'est un homme d'environ quarante ans, qui fait beaucoup de mouvements, parle haut, et se donne l'air franc.

Quant au cousin Maurice, son profil aiguë et son sourire railleur éloigneraient de lui, si son regard profond n'avait un charme qui rassure.

Mais ce sont surtout les deux frères dont l'aspect mérite une attention particulière, et dont le contraste frappe au premier coup d'œil.

Henri est grand, voûté, et un peu pâle ; ses cheveux, déjà blancs, tombent à flots jusque sur ses épaules, et la sereine expression de ses traits est comme traversée d'un léger nuage de tristesse.

que de Rouen soit plus ou moins le partisan, c'est encore absurde.

» Comme archevêque, il veut la paix et la liberté de sa juridiction ; comme Français, il attend et il désire que la France se donne ou reçoive de la Providence un pouvoir stable fondé sur la justice et sur le bien des peuples, ayant ses traditions et pouvant être accueilli en Europe et y trouver de solides alliances.

» Un pouvoir à courte échéance ne saurait ni procurer la sécurité ni garantir l'avenir. A l'heure présente, la France subit une transition ou une préparation. Que sortira-t-il de cet état de chose ? Nul ne le sait. Mais tous les hommes d'ordre, y compris les cardinaux, les évêques, le clergé et les fidèles, ne pouvant avoir confiance dans la République, veulent une monarchie qui réponde au génie de la nation française, à ses mœurs, à ses besoins, à ses habitudes, à sa gloire, à sa foi.

» Le prince qui gouvernera la France devra être sincèrement chrétien, et chrétien signifie libre. Quand un prince croit attirer les faveurs de la révolution en pactisant avec elle ou en acceptant un titre des sociétés secrètes, il se donne une foule de maîtres et il ne peut plus doter son pays de la liberté qu'il perd lui-même.

» Je ne crois pas me tromper en affirmant que ce sont là à peu près les idées de l'éminentissime de Bonnechose, c'est-à-dire les idées de tout bon cardinal et de tout bon Français ; d'où il suit que les bruits répandus à l'endroit de son pèlerinage à Rome n'ont pas l'ombre de fondement.

Belgrade, 13 octobre.

On regarde comme certaine une campagne d'hiver, et l'arrivée à l'armée de l'Ybar du général Nowosseloff est considérée comme devant donner une nouvelle impulsion aux opérations militaires.

Berlin, 14 octobre.

On ne croit pas ici à une solution pacifique, à moins que l'empereur de Russie ne se décide à presser le dénouement de la crise.

Odessa, 14 octobre.

On signale ici de sérieux préparatifs militaires et le passage de nombreux convois de volontaires russes pour la Serbie.

Concernant les affaires d'Orient, nous n'avons ce matin que cette seule dépêche venue de Londres et datée d'hier :

« On assure que l'Angleterre et la Russie sont en négociations pour un armistice qui durerait jusqu'à la fin de l'année. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La crue subite que nous avons annoncée hier était due à un débordement de la Vienne, sur lequel nous avons dit :
On mande de Limoges, 15 octobre :

« La Vienne a débordé ; l'inondation a fait de grands ravages.

» A Coussac-Boneval, plusieurs chaussées d'étang ont été emportées. Les usines ont beaucoup souffert. Le pont de la route départementale est emporté.

» A Saint-Junien, cinq femmes ont été surprises par l'inondation ; deux ont pu être retirées, trois restent cernées par les eaux dans un îlot de la Vienne.

» A Saint-Léonard, deux ponts de chemins vicinaux ont été emportés. Les usines du Tard ont subi de grandes pertes.

L'effet de cette crue exceptionnelle est passé. La Loire a baissé à Saumur, depuis hier, de 15 centimètres.

On n'a pas de nouvelles de la Creuse, du Cher, de l'Allier, ni de la Loire supérieure.

Varennes-sous-Montsoreau. — Le 7 octobre, un nommé Deshayes, célibataire, âgé de 45 ans, a été trouvé mort sur son lit. Le médecin appelé constata que le décès de cet homme remontait à huit jours environ, et l'attribua à une congestion cérébrale déterminée par l'excès des boissons alcooliques.

Angers. — Le Conseil municipal d'Angers, sur la proposition de l'administration, a décidé qu'à l'occasion du concours régional qui se tiendra à Angers au mois de mai prochain, des expositions industrielles, horticoles et artistiques seront organisées et annexées au concours régional.

On lit dans le Patriote d'hier :

« Un grave accident de chemin de fer est arrivé samedi sur la ligne de Tours à Poitiers.

» Un train de voyageurs a déraillé. Un certain nombre de personnes ont été blessées, plusieurs grièvement. Les blessés ont été transportés à Tours.

» Nous donnerons demain des détails. »

Les journaux de Tours et de Poitiers qui nous sont arrivés ce matin ne font pas mention de cet accident.

Les mouchoirs d'instruction militaire.

Un excellent moyen vient d'être appliqué par un commandant en retraite. Des mouchoirs portant le nom de mouchoirs d'instruction militaire sont répandus dans nos campagnes, où les images ont plus de succès que les livres.

Nos jeunes gens apprendront avec les vignettes imprimées sur ces foulards ordinaires tous les éléments de l'instruction militaire, qui leur sera donnée plus complète dans les régiments. Ainsi, au centre du premier mouchoir, du côté imprimé, une grande vignette explique :

1° Le démontage et le remontage du fusil avec figures à l'appui du texte ; 2° les règles de tir ; 3° le tir plongeant ; 4° le tir sur un but mobile. Les accessoires dont chaque soldat doit être muni sont dessinés à un des angles ; les trois autres renferment des prescriptions concernant l'entretien du fusil.

Vingt petites vignettes très-bien dessinées encadrent la vignette centrale et montrent le tirailleur dans les diverses circonstances qui peuvent se présenter à la guerre ; une explication de quelques lignes complète chaque vignette. Ainsi, au-dessous du dessin représentant un cuirassier ennemi contre lequel un fantassin français croise la baïonnette, on lit ces détails :

« Un tirailleur n'ayant plus de cartouches et obligé de combattre un cavalier doit se maintenir à sa gauche, côté où ce dernier se sert difficilement de ses armes ; blessé à la main gauche, il n'est plus maître de sa monture.

» Si le tirailleur est forcé de combattre de front, il ne doit jamais frapper le cheval au poitrail, mais au nez ou à la tête, et alors le cheval se cabre. »

En résumé, toutes les vignettes de ces mouchoirs et les textes qui les accompagnent sont d'un mérite réel, et seront d'une grande utilité pour le soldat qui ne peut consulter avec fruit les règlements et théories, mais dont la mémoire retiendra toujours quelque chose de ces figures qu'il aura constamment sous les yeux.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 15 octobre 1876.

Versements de 64 déposants (19 nouveaux), 9,721 fr. 20 c.

Remboursements, 10,046 fr. 14 c.

Tribunaux.

CONSEIL DE GUERRE DU 4^e CORPS D'ARMÉE

(Séant au Mans).

Présidence de M. REPÉCAUD, colonel.

Audience du 3 octobre.

ESCROUERIES. — UN FAUX COMTE DE BELVAL.

L'accusé se nomme Léon-Paul-Ferdinand Duval, dit Vicaire, soldat au 26^e régiment d'artillerie.

L'affaire qui l'amène devant le conseil de guerre est curieuse, surtout au point de vue des détails, et constitue un véritable roman, qui commence à la prison du Cherche-Midi et qui a pour épilogue le conseil de guerre.

Duval ne se recommande pas par ses antécédents. Il a déjà subi une condamnation à deux ans de prison en police correctionnelle, et une autre à deux ans de la même peine pour désertion à l'intérieur. Se trouvant à la prison du Cherche-Midi, à Paris, où il subissait cette dernière condamnation, il lui prit fantaisie, à la suite de la lecture d'un roman, dont le principal héros s'appelait comte de Belval, d'ajouter à son véritable nom, fort prosaïque en lui-même, ce titre de noblesse d'emprunt qui résonnait agréablement à son oreille. Puis, donnant libre carrière à son imagination, il a fabriqué le récit suivant :

« Il était, disait-il, fils naturel du comte de Belval ; ce dernier, à son lit de mort, l'avait légitimé et l'avait mis en possession

de tous ses biens. Il se trouvait à la tête d'une immense fortune. M^{me} la comtesse de Belval, sa femme, habitait, avec ses enfants, le château de Saint-Martin-de-Berthou, dans le département de l'Orne. »

Les camarades de prison, notamment le sieur Bazin, à qui il avait raconté cette magnifique histoire, étaient parfaitement convaincus de la vérité de ces faits et le croyaient riche et noble.

Pour rendre la chose encore plus vraisemblable, Duval écrivait des lettres adressées à M^{me} la comtesse de Belval, et en recevait également portant cette suscription : « M. Duval de Belval. »

Arrive alors, à la prison, un notaire commercial de Paris, qui subissait une peine d'un mois d'emprisonnement pour n'avoir pas répondu à l'appel de sa classe comme réserviste. Frouin était, pour le moment, gêné dans ses affaires, et la connaissance d'un comte de Belval, possédant une immense fortune, lui paraît fort utile à cultiver.

A la prison, les liaisons se forment vite. Frouin chercha donc à gagner les bonnes grâces du soi-disant comte de Belval, et par suite, disait-il, de l'impossibilité où il se trouvait de communiquer avec sa famille, Frouin se mit à sa disposition et se partagea avec lui les quelques adonctions permises par les règlements aux prisonniers.

Frouin avait, en faisant toutes ces farces, un but intéressé. Il avait son plan, mais (et c'est ici que l'affaire se complique) Duval avait aussi le sien, et les deux amis commencèrent dès lors à mettre en jeu leurs moyens pour se tromper réciproquement.

Duval avait subi au Val-de-Grâce, à Paris, à la suite d'une tumeur cancéreuse, l'amputation des deux seins, et depuis ce jour Duval, qui est toujours fort souffrant, du reste, n'avait qu'un rêve : se faire réformer. Frouin, qui prétendait pouvoir exercer en jeu de grandes influences, promit à Duval de faire toutes les démarches nécessaires pour lui obtenir un congé de réforme. En revanche, il avait à demander au soi-disant comte de Belval un léger service, celui de lui prêter quelques mille francs.

Ces deux hommes se mystifiaient réciproquement, et la comédie prit des proportions véritablement épiques. Duval, promit à Frouin de lui venir en aide, et l'assura même qu'il lui ferait faire un mariage magnifique avec une demoiselle de son pays, fort riche, appelée « la belle Blanche. »

Quand Frouin eut fini sa peine, il écrivit à Duval pour lui rappeler sa promesse, disant que 2,000 francs lui étaient absolument nécessaires pour le tirer d'embaras et relever le fameux « Comptoir commercial de Saumur » dont il avait été question entre eux.

Ici, entre en scène un troisième personnage : une ex-institutrice, veuve avec enfants, qui vit en concubinage avec le sieur Frouin, une nommée Clémentine Robert, laquelle ne manque ni d'astuce, ni de intelligence.

Le visage de Germain, au contraire, respire l'assurance et la prospérité, tous ses gestes ont quelque chose de souverain qui révèle l'homme arrivé. Il s'enveloppe amplement dans sa robe de chambre, relève à chaque instant ses lunettes d'or, comme pour les faire remarquer, et marche les mains derrière le dos et le ventre en avant.

Mais nous nous arrêtons, car ici doit finir le prologue.

Nous avons fait connaître, comme les dramaturges anciens, le lieu de la scène, les noms des personnages, et leur caractère ; il est temps maintenant que le rideau se lève, et que nous les laissions parler ou agir librement selon leur nature.

Germain Fresneau avait déjà fait une douzaine de tours dans le salon ; il s'arrêta, enfin tout à coup devant la fenêtre.

— Sur mon âme ! c'est de tout repos, Henri ! s'écria-t-il.

Celui-ci leva la tête.

— C'est de la prudence, mon frère, répondit-il doucement ; le mariage que vous me proposez pour Emma la rendrait malheureuse.

— Malheureuse ! répéta le négociant ; mais vous n'avez donc pas compris qu'il s'agit d'un jeune homme qui réunit toutes les qualités désirables ! Je

ne vous parle point de sa fortune, que vous regardez sans doute comme un défaut.

— C'en est un pour nous, Germain, dit le professeur en souriant ; la richesse donne des goûts et des penchants avec lesquels les nôtres s'accorderaient mal, peut-être. Le plus sûr est de vivre dans la sphère pour laquelle on a été élevé, et les changements de position tournent rarement au profit de notre cœur. Cependant, telle n'est point la raison de mon refus ; je vous l'ai dit, mon frère, ma parole est engagée ; Emma est fiancée.

— C'est-à-dire que vous refusez un de nos plus riches propriétaires pour la donner à je ne sais quel petit commis des postes avec qui elle mourra de faim, observa Germain.

— Dites qu'ils vivront dans la médiocrité, mon frère ; mais le bonheur vient de l'affection et du caractère bien plus que de l'opulence.

— Oh ! je connais votre mépris, philosophique pour la fortune.

— Vous vous trompez encore en cela ; je ne méprise point la fortune, car elle est ici-bas un élément de joie ; et quoique l'on puisse dire d'elle, comme de la poudre à canon, qu'elle est un présent difficile à bien employer, je l'ai plus d'une fois désirée ; mais c'est toujours un mauvais marché que d'y sacrifier ses sentiments.

— Écoutez, dit le négociant en s'arrêtant devant Henri, laissez-moi parler à Emma ; je lui explique

rai les avantages du mariage qui se présente, et peut-être consentira-t-elle à rompre avec son com-

mis.

— Non ! dit vivement le professeur.

— Quel inconvenient voyez-vous ?

— Ce serait une tentative indigne de nous, mon frère. Emma résisterait à vos sollicitations, j'en suis sûr ; mais il ne faut point tenter les cœurs résolus au devoir. Elle a aimé ce jeune homme, elle lui a engagé sa promesse ; si vos paroles faisaient naître en son âme la plus fugitive tentation, ce serait une honte pour elle et une douleur pour moi. Laissons ceux qui sont jeunes croire en leur vertu ; cette croyance est leur plus sûre sauvegarde.

— Fort bien, dit Germain en croisant les bras, vous avez peur que votre fille soit plus sage que vous. Mais voyons, Henri, raisonnons, s'il est possible, et tâchons de nous entendre.

Le vieux cousin, qui avait jusqu'alors écouté le débat en silence, jeta son bout de cigarette à moitié éteint en éclat de rire.

— Vous entendez ! s'écria-t-il, par le ciel ! on réussirait plutôt à mettre d'accord le papa et le grand-lama. Ton frère ne te ressemble pas plus, Germain, qu'une étoile ne ressemble à un bec de gaz.

— Un bec de gaz vaut vingt-cinq centimes, par

soir et une étoile ne rapporte que des élégies ; ob-

serva Durvert avec un gros rire.

— Comme vous dites, mon neveu, reprit Durvert ; mais vous ne les empêchiez jamais, celui-ci de briller gratis, et celui-là pour de l'argent. Germain est né pour faire de bons comptes et expédier des marchandises ; Henri, pour appréhender de belles choses et échanger de la tendresse avec les autres hommes ; aussi, je les défie de se persuader réciproquement.

— A la bonne heure, interrompit le négociant, je n'entends rien à toutes vos figures de rhétorique, moi ; mais examinons un peu le résultat. Henri s'est marié à une femme qui n'avait rien, et dont il a été le garde-malade pendant vingt ans ; il a perdu le peu qu'il avait amassé pour payer les dettes de je ne sais quel ami.

— Bah ! est-ce possible, mon oncle ? s'écria Durvert.

— C'est la vérité, mon ami, répondit le professeur.

— Rien ne lui a réussi, enfin, continua le négociant, tandis que moi j'ai gagné la plus belle fortune du Loiret, les registres des percepteurs en font foi ; sans parler de mon fils, l'ancien dans les affaires, et de ma fille établie.

— Et à bon marché, murmura Durvert avec une grimace honnête.

(La suite au prochain numéro.)

En 1868, le comte et la comtesse, devenus cinq fois millionnaires, revinrent en France. En 1870, le comte, qui avait voulu reprendre du service malgré son âge avancé, fut tué à la bataille de Patay, et M^{me} de Marsenac resta veuve.

Or, le 15 juillet dernier, un jeune homme se présenta tout à coup chez elle, rue Godot-de-Mauroy, un jeune homme bien mis, élégant, au teint légèrement foncé. Il remit au valet de chambre une carte portant le nom : *Gaston de Marsenac*.

Le cœur battant follement, la comtesse courut elle-même lui ouvrir la porte et le reçut dans ses bras, criant : « Mon fils ! » pendant qu'il criait : « Ma mère ! »

Mais, le moment de la première ivresse passé, elle le regarda mieux, pâlit, et, reculant d'un pas : — Non, dit-elle, vous n'êtes pas mon fils, vous êtes un imposteur ! L'œil d'une créole comme moi ne s'y trompe pas, et vous avez du sang de nègre dans les veines !

Le jeune homme s'indigna et donna alors un luxe inouï de détails sur son enfance, racontant des choses qui ne pouvaient être connues que de sa mère et de lui, parlant de son père comme s'il l'eût quitté la veille ; il ajouta qu'enlevé par des saltimbanques nègres, il avait été emmené par eux dans l'Amérique du Sud, qu'ils l'avaient gardé de force avec eux jusqu'à l'âge de quinze ans, et qu'ensuite il était resté volontairement dans leur bande parce qu'il était devenu amoureux de la fille d'un des leurs ; qu'enfin il avait rompu avec eux et avait habité quelque temps à Rio, où il avait cherché à faire fortune, voulant rentrer en France avec une position toute faite.

Il dit tout cela, mais M^{me} de Marsenac le fit mettre à la porte. Il alla trouver alors plusieurs des parents du comte, — notamment le baron de Lireille, le marquis de Salmes, le marquis de Carteries, — et aucun d'eux n'hésita à déclarer qu'il était bien le comte et l'héritier de Marsenac.

Malgré cela, dit l'Événement, la mère continue à affirmer énergiquement que le jeune homme est un imposteur, et tous deux, la mère et lui, se défèrent réciproquement aux tribunaux. L'un réclame son nom et sa fortune, l'autre demande une condamnation contre celui qu'elle considère comme un usurpateur d'identité.

Les tribunaux apprécieront.

En 1868, le comte et la comtesse, devenus cinq fois millionnaires, revinrent en France. En 1870, le comte, qui avait voulu reprendre du service malgré son âge avancé, fut tué à la bataille de Patay, et M^{me} de Marsenac resta veuve.

Or, le 15 juillet dernier, un jeune homme se présenta tout à coup chez elle, rue Godot-de-Mauroy, un jeune homme bien mis, élégant, au teint légèrement foncé. Il remit au valet de chambre une carte portant le nom : *Gaston de Marsenac*.

Le cœur battant follement, la comtesse courut elle-même lui ouvrir la porte et le reçut dans ses bras, criant : « Mon fils ! » pendant qu'il criait : « Ma mère ! »

Mais, le moment de la première ivresse passé, elle le regarda mieux, pâlit, et, reculant d'un pas : — Non, dit-elle, vous n'êtes pas mon fils, vous êtes un imposteur ! L'œil d'une créole comme moi ne s'y trompe pas, et vous avez du sang de nègre dans les veines !

Le jeune homme s'indigna et donna alors un luxe inouï de détails sur son enfance, racontant des choses qui ne pouvaient être connues que de sa mère et de lui, parlant de son père comme s'il l'eût quitté la veille ; il ajouta qu'enlevé par des saltimbanques nègres, il avait été emmené par eux dans l'Amérique du Sud, qu'ils l'avaient gardé de force avec eux jusqu'à l'âge de quinze ans, et qu'ensuite il était resté volontairement dans leur bande parce qu'il était devenu amoureux de la fille d'un des leurs ; qu'enfin il avait rompu avec eux et avait habité quelque temps à Rio, où il avait cherché à faire fortune, voulant rentrer en France avec une position toute faite.

Il dit tout cela, mais M^{me} de Marsenac le fit mettre à la porte. Il alla trouver alors plusieurs des parents du comte, — notamment le baron de Lireille, le marquis de Salmes, le marquis de Carteries, — et aucun d'eux n'hésita à déclarer qu'il était bien le comte et l'héritier de Marsenac.

Malgré cela, dit l'Événement, la mère continue à affirmer énergiquement que le jeune homme est un imposteur, et tous deux, la mère et lui, se défèrent réciproquement aux tribunaux. L'un réclame son nom et sa fortune, l'autre demande une condamnation contre celui qu'elle considère comme un usurpateur d'identité.

Les tribunaux apprécieront.

Faits divers.

Un orage épouvantable a éclaté vendredi soir, vers quatre heures, sur Paris.

En un instant, les ruisseaux ont été convertis en torrents, et l'eau, qui ne pouvait plus pénétrer dans les égouts, s'est bientôt répandue sur les trottoirs et de là dans les caves des maisons.

C'est principalement à Montmartre et à La Chapelle que l'orage s'est déchaîné avec fureur.

La cité Germain-Pilon ne formait qu'un vaste lac.

Une excavation de six mètres de longueur sur un mètre quarante de largeur et quatre-vingt-dix centimètres de profondeur s'est produite sur la chaussée de la rue de Gérardon. Une malheureuse femme a été entraînée, mais n'a reçu que quelques contusions sans gravité. Elle a été retirée par les gardiens de la paix.

La circulation des voitures a été interrompue pendant plus d'une demi-heure.

Rue des Poissonnières, près du passage à niveau, deux tombereaux chargés de sable ont été entraînés par l'eau et sont venus se briser à un mètre environ de la voie du chemin de fer.

Après ce déluge d'eau, la grêle a fait son apparition, brisant les vitres des kiosques et de certains passages, entre autres du passage de l'Opéra. Les grêlons, gros comme de petites noisettes, ont occasionné bon nombre d'accidents.

Une affaire des plus singulières, et qui rappelle le célèbre procès Tichborne, va se dérouler prochainement devant les tribunaux français.

Voici les faits :

Il y a dix-huit ans, M. le comte Sébastien de Marsenac, à la suite d'une nécessité de famille, alla habiter l'île de Cuba avec sa femme et son fils, âgé de six ans à cette époque. Ils louèrent une maison dans el paseo de Tacoa, l'un des faubourgs de la Havane. Au bout de six mois, leur fils, qu'ils laissaient imprudemment sortir seul malgré sa jeunesse, disparut un beau jour, à leur grand désespoir.

Toute la police du pays fut mise sur pied. On arrêta successivement des centaines de gens sans aveu, qu'on supposait capables d'avoir fait le coup ; mais on dut les relâcher faute de preuves, et l'on s'habitua à considérer l'enfant comme mort.

2° Classification des agaricinées et valeur relative des caractères chez les champignons ;

3° Étude des substratums nécessaires au développement de certaines espèces fongiques ;

4° Des espèces alimentaires dans les différentes régions de la France ;

5° De la nécessité d'encourager les études chimiques sur les champignons ;

6° Des meilleurs procédés de conservation des champignons.

On vient de commencer, dans les ateliers de MM. Caill et C^o, le grand phare qui doit être monté sur les hauteurs du Trocadéro.

On sait que le phare de l'Exposition de 1876 n'avait qu'une hauteur de cinquante-trois mètres ; celui de l'Exposition de 1878 atteindra cent vingt-sept mètres ; ce sera le phare le plus haut qui aura été fait jusqu'à présent.

Il a été commandé par l'Angleterre, pour être placé à Plymouth, à l'entrée de la Manche.

On l'apercevra à sept lieues en mer, son feu sera blanc et rouge.

Il contiendra dix chambres de gardiens, deux soutes à provision, une infirmerie, un dortoir, contenant une dizaine de lits pour les naufragés ; en plus, on établira sur une plaque mobile, à peu près à cinquante mètres au-dessus du niveau de la mer, un canon monstre de sauvetage, qui pourra envoyer le porte-amarre à une distance de 8 à 10,000 mètres.

Un canot de sauvetage, avec son gréement complet, sera placé sous un hangar établi sur la première plate-forme du phare. On le descendra au moyen d'une poulie qu'un homme pourra faire manœuvrer aisément.

Ce phare modèle et colossal ne sera pas un des moindres attraits de l'Exposition de 1878.

La campagne entreprise contre les vins fuschinés amène des résultats qui prouvent combien il était temps de prendre de rigoureuses mesures. Dans la plupart des gares de chemins de fer, d'importantes saisies sont journellement faites sur des vins venant principalement du Midi. Les fûts sont saisis, et après constatation légale le liquide est immédiatement répandu.

Le Progrès de la Côte-d'Or raconte une histoire assez bizarre qui s'est passée, lundi dernier, sur la place d'Armes, à Dijon, dans le magasin de M. Petitot, doréur.

« Un chien vint à passer devant la vitrine où était en montre le portrait de son maître, représenté avec un chien dont la tête était appuyée sur les genoux. Ce chien, pris de jalousie, et croyant voir son maître en nature, se dressa contre les glaces de la devanture et se mit à aboyer. M. Petitot ouvrit la porte pour chasser le chien ; mais, au même instant, l'animal bondit sur ses jambes, entra dans la boutique, s'élança sur le portrait du chien, qui n'était autre que son portrait, et bouscula toiles et tableaux.

L'animal, voyant alors qu'il se trompait, voulut s'esquiver ; il s'élança contre les glaces et mit tout le magasin en l'air. Les employés, croyant avoir affaire à un chien enragé, se sauvèrent les uns par les croisées, les autres par les portes.

» Enfin le chien trouva une sortie et s'esquiva.

» Les dégâts matériels ont été immédiatement payés par le propriétaire du chien. »

Acheter des papiers au poids est une industrie qui présente quelquefois de bonnes aubaines ; on y peut trouver des bouquins rares, des autographes précieux, mais la trouvaille dont il est question ici est beaucoup plus rare.

L'Événement annonce que M. Pierre Martin, brocanteur, demeurant rue de la Comète, 15, à Paris, a déclaré à M. Allais, commissaire de police, que la veille il avait acheté à un chiffonnier dont il ignore le nom et l'adresse un lot de papier dans lequel il avait trouvé pour 101,650 francs de lettres de change.

Il a remis ces valeurs entre les mains de M. Allais. Au fond, il s'agit de lettres de

change qui pourraient bien ne pas valoir le papier timbré sur lequel elles ont été écrites, mais enfin, n'est-ce pas ? il y a un miroitement de chiffres qui fait rêver.

LA LANGUE FRANÇAISE.

Une curieuse boutade empruntée à l'Événement, concernant les difficultés de la langue française :

« Les étrangers se buteront sans cesse aux difficultés de notre orthographe et de notre prononciation, » disait à M. Monselet, l'autre jour, le savant professeur M. Clouzet, de Bordeaux.

Il ajoutait :

« — Personne ne pousse l'illogisme aussi loin que nous ; c'est presque de la démence. » Et il me déroula cette suite d'exemples :

» Nous portons nos portions. Les portions, les portions-nous ? Les poules du couvent couvent. Mes fils ont cassé mes fils. Il est de l'est. Je vis ces vis. Cet homme est fier, peut-on s'y fier ? Nous éditions de belles éditions. Nous relations ces relations intéressantes. Nous acceptions ces relations intéressantes. Nous inspections les inspections elles-mêmes. Nous exceptions ces exceptions. Je suis content qu'ils content cette histoire. Il convient qu'ils convient leurs amis. Ils ont un caractère violent, ils violent leurs promesses. Ces dames se parent de fleurs pour leur parent. Ils expédient leurs lettres, c'est un bon expédient. Nos intentions sont que nous intentions ce procès. Ils négligent leurs devoirs, je suis moins négligent. Nous objections beaucoup de choses contre vos objections. Ils résident à Paris chez le résident d'une cour étrangère. Ces cuisiniers excellent à faire ce mets excellent. Les poissons affluent à un affluent de la rivière.

Etc., etc.

Il y a de quoi, en effet, pour les étrangers, perdre la tête.

Présentation d'un enfant au maître de pension :

La mère. — Je vous confie mon fils, il est délicat, mange à peine.

Le maître de pension. — Mon enfant, puissiez-vous servir d'exemple à vos camarades !

A Boulogne.

Un de nos bons myopes, qui se promenait au bras d'un de ses amis, s'était avancé jusqu'au bord de la mer.

— Prenez garde, lui dit celui-ci, il y a un pas !

— Un pas ? dit le myope, en lâtant avec sa canne.

— Oui, reprit l'autre, le pas... de Calais !

Pour les articles non signés : P. GONET.

Chronique Financière.

Bourse du 16 octobre 1876.

Les recettes achètent 25,720 de 5 0/0 et 19,440 de 3 0/0. Les fonds anglais sont en baisse de 3/16 à la première cote à 95 9/16. Le début du marché est en réaction sensible sur les cours de samedi. Le 5 0/0 se négocie à 105.80, le 3 0/0 à 70.50, l'Italien à 72.80, le Turc à 11.65. Tous les établissements de crédit sont offerts, sauf la Franco-Hollandaise, les vendeurs à découvert trouvant difficilement à se racheter.

2 heures. — Le marché s'améliore sur la cote anglaise en reprise de 5/16 à 95 3/4 ; le 5 0/0 se traite à 106, le 3 0/0 à 70.70.

3 heures. — On parle d'une hausse de 1/4 à Londres sur les Consolidés ; toutes les valeurs sont en demande ; le 5 0/0 finit à 106.10, le 3 0/0 à 70.80, l'Italien à 72.95, le Turc à 11.95, l'Égyptienne à 207.50. — ERIAC.

UN RAYON TYPE.

Veut-on meubler une pièce quelconque, on s'adresse généralement à divers magasins. S'il y a défaut d'harmonie, il est trop tard pour y remédier. Or, un établissement unique dans son genre a eu l'heureuse idée d'esquisser dans son nouveau rayon d'ameublements : salon, chambre à coucher et salle à manger. Si nous disons que cela se voit à LA MENAGÈRE, on devine qu'il s'y trouve aussi tous les objets accessoires, lampes et suspensions, porcelaines, cristaux, articles de cuisine, appareils de chauffage, nouveaux modèles et fourneaux économiques. Aux personnes éloignées de Paris, rappelons qu'on expédie un Catalogue en s'adressant à l'administrateur de LA MENAGÈRE, Paris, 20, boulevard et palais Bonne-Nouvelle. La célérité, le prix fixe, les frais d'emballage presque nuls, sont des avantages appréciés depuis longtemps par les clients de LA MENAGÈRE.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalessière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, ébouriffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de

Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalessière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalessière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 13 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BRONN, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDIN, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris. (31)

Marché de Saumur du 14 octobre.

Froment (l'h.) 77	40 07	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité.	74	Huile de lin.	50	—
Seigle.	75	Graine trèfle	50	—
Orge.	65	— luzerne	50	—
Avoine, bar.	50	Poin (dr. c.)	780	100
Fèves.	75	—	780	90
Pois blancs.	80	Paille	780	03
— rouges.	80	Amandes.	50	—
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50	250
Farine, culas.	157	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza.	65	— qualité (52 k. 500)	61	—
Chenevis.	50	— 2 ^e	—	—
Huile de noix.	50	— 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité p. à 80
Id.	2 ^e id. p. à 50
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id. p. à 35
Id.	2 ^e id. p. à 32
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id. p. à 35
Id.	2 ^e id. p. à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id. p. à 30
Id.	2 ^e id. p. à 30
La Vienne, 1874.	p. à 30
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzy et environs, 1875.	p. à 100
Champigny, 1875.	1 ^{re} qualité p. à 100
Id.	2 ^e id. p. à 80
Id. 1875.	1 ^{re} id. p. à 80
Id.	2 ^e id. p. à 80
Varrains, 1875.	p. à 65
Varrains, 1875.	p. à 65

Bourguell, 1875.	1 ^{re} qualité p. à 100
Id.	2 ^e id. p. à 80
Id. 1875.	1 ^{re} id. p. à 100
Id.	2 ^e id. p. à 80
Restigné	1 ^{re} id. p. à 100
Chinon, 1875.	1 ^{re} id. p. à 100
Id.	2 ^e id. p. à 80
Id. 1875.	1 ^{re} id. p. à 100
Id.	2 ^e id. p. à 80

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	—	10 h. 30 m. matin.	—
11 — 30 —	—	4 — 30 —	—
1 — 30 —	soir.	9 — 7 —	—
7 — 40 —	—	11 — 41 —	—
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	—	9 h. 37 m. matin.	—
10 — 45 —	—	3 — 30 —	—
12 — 30 —	soir.	7 — 39 —	—
6 — 20 —	—	11 — 18 —	—

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

ARTICLES DE MÉNAGE

Extraits du Catalogue

Ameublements de chambre à coucher recouverts en satin laine, plûre en animal, composés de : 1 canapé ottoman, 2 fauteuils crapaud et 4 chaises.	depuis 270 » l'ameub.
Ameublements de salon Louis XIV, poirier noir sculpté recouverts d'étoffe imitation Aubusson, tout en animal, composés de : 1 canapé, 2 fauteuils et 4 chaises.	» 650 » id.
Ameublements de salle à manger, vieux chêne sculpté, composés de : 1 buffet 2 corps, 1 table à patins, 4 étagère à découper et 6 chaises dossier sculpté.	» 528 » id.
Baldaquns à chanfrein, acajou ou n-yer.	» 7 » la pièce.
Galerias droites à chanfrein, acajou ou noyer.	» 3 30 le mètre.
Consoles bois doré, style Louis XIV	» 195 » la pièce.
Garnitures pendule et p. vases consolets Louis XVI en bronze doré	» 170 » la garn.
Suspensions de salle à manger avec lampe boule.	» 22 » la pièce.
Lampes forme bouteille, porcelaine décorée, pied cuivre, 7 l.	» 18 » la paire.
Porte-bouteilles en fer, ouverts (300 places).	» 9 » la pièce.
Fontaines en grès à filtre.	» 5 25 id.
Buffets de cuisine bois blanc.	» 12 50 id.

NOUVELLES GALERIES

D'AMEUBLEMENTS

COLLECTIONS RÉUNIES

des Articles de Ménage, Chauffage, Literie, Tapis, etc.

NOUVELLES GALERIES

D'AMEUBLEMENTS

ARTICLES DE CHAUFFAGE

Extraits du Catalogue

Fourneaux de cuisine, tôle et fonte, à four et étuve.	depuis 52 » la pièce.
Fourneaux de cuisine, tôle et fonte, avec grillade, four, étuve et chauffe-assiettes.	» 130 » id.
Cuisinières fonte avec four, chauffe-frite fonte émaillée.	» 92 » id.
Poêles en fonte avec four.	» 90 » id.
Calorifères ronds en fonte à double enveloppe et bouches de chaleur.	» 96 » id.
Cheminées en fonte ornée, foyer au charbon.	» 18 » id.
Cheminées en marbre avec chauffe-assiettes (p. salle à manger).	» 100 » id.
Chaufferettes en cuivre pour voyage (Stoker).	» 90 » id.
Boîtes de combustible pour chauffe-frettes.	» 66 la boîte.
Porte-parapluies ronds en fer, 4 places (modèle nouveau, propriété de la Ménagère).	» 25 la pièce.
Garde-feu (pare-brûlantes), fer bronzé, 4 feuilles.	» 5 » id.
Chénets Louis XVI en bronze, bronzés ou vernis.	» 14 » la paire.
Pelles et pincettes en fer poli.	» 3 25 la garn.
Porte-pelles et pincettes en fer poli.	» 7 50 la pièce.
Garnitures, soufflets et balai (vrai bois), toutes nuances.	» 5 50 la garn.

A LA MÉNAGÈRE

Vaste et unique Établissement, 20, boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

ENTRÉE LIBRE

PRIX FIXE MARQUÉ

ENTRÉE LIBRE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE.

Expédition en France et à l'Étranger au compte de l'acheteur. (En France, contre remboursement.)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail.

LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE

Commune de Bagneux.

Comprenant :

Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MATÉRIEL DE CULTURE

ET MEUBLES MEUBLANTS

A VENDRE AUX ENCHÈRES,

Dans la ferme de Grange-Couronne, commune de Saint-Lambert-des-levées.

Le dimanche 22 octobre 1876, à midi.

Par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Les objets à vendre consistent en : Plusieurs charrettes, charrues, harnais; Deux vaches, un taureau, trois truies;

Batterie de cuisine, chaises, tables, commode, plusieurs lits complets, barriques vides, une cuve, plusieurs lots de bois et grande quantité d'autres objets. On paiera comptant, plus cinq pour cent. (517)

BAINS RIVAUD

SAUMUR.

On demande un ménage, pour les bains, rue du Marché-Noir.

A VENDRE

153 PIEDS D'ARBRES

ESSENCE DE CHÊNE

Plantés sur une pièce de terre dépendant de la Roche-aux-Moines, commune de Neuillé.

S'adresser au fermier. (480)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON AVEC PETIT JARDIN

Grand Rue, 75.

S'adresser à M. MAYET, même rue, n° 49. (502)

A LOUER

Pour la Toussaint 1876,

UN JARDIN

Situé au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert.

Ce jardin, bien affrûité et planté de rangées de vigne, contient 38 ares 50 centiares.

Belle luzerne.

S'adresser à M. CHEVALLIER-MILSONNEAU, 62, rue de la Croix-Verte.

A LOUER

En totalité ou par parties,

VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS

Situées à Saumur, rue des Basses-Perrrières.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

COURS ANGLAIS

Miss SMITH, professeur d'anglais depuis longues années déjà, informe les familles qu'elle donnera des leçons particulières de langue anglaise aux personnes qui voudront lui accorder leur confiance.

S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph. (524)

JULES ROYER

POMPIER-PLOMBIER

Successeur de M^{me} veuve Brindeau-Baudry,

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il fera tout ce qui concerne la pompe, la plomberie et la couverture en zinc et en plomb.

SERVICE D'OMNIBUS

Pour les gares d'Orléans et de la Vendée, et les environs de Saumur.

RAYNAUT

ENTREPRENEUR

Rue du Portail-Louis, 12.

On peut également se faire inscrire HOTEL D'ANJOU.

Prix, pour les gares, avec 30 kil. de bagages, 50 c. pour service de jour et de nuit.

Prix débattus pour l'extérieur.

Un Agent commercial en vins et spiritueux, actif et très au courant des affaires de Londres, disposant de bonnes références, avec dépôt de garantie, entreprendrait volontiers la représentation d'une maison pour la vente à la commission des vins mousseux de Saumur. — Ecrire à M. Pierre ROWELL, 21 A, Frith street, Oxford street, W. Londres. (379)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



GÉNIE. — PLACE DE SAUMUR.

DIRECTION DE TOURS.

Expropriation pour cause d'utilité publique.

ETABLISSEMENT D'UN CHAMP DE TIR.

TABEAU DES SOMMES offertes aux propriétaires expropriés, suivant jugement du 20 février 1875, et conformément à la dépêche ministérielle, en date du 11 mai 1875.

DÉSIGNATION DES COMMUNES.	NOMS DES PROPRIÉTAIRES.	N° des parcelles.	SURFACE à acquérir.	SOMMES offertes.
Rou-Marson.	Commune de Rou-Marson.	395	h. a. c. 4 96 86	—
		367	» 57 94	—
		368	» 49 20	—
		649	» 1 16 »	—
St-Hilaire-St-Florent	Girard.	624	7 20 »	8 200 l.
		624	» 71 »	360 »
Total.		7 91	6 528 l.	—

Saumur, le 14 octobre 1876.

(527)

Le chef de bataillon, chef du génie, GRILLIÈRE.

Librairie MILON, rue d'Orléans à Saumur, et librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.

LETTRES

SUR

LE BEAU EN LITTÉRATURE

SUIVIES D'UNE

ÉTUDE SUR LE GRAND CORNEILLE

Par M. l'abbé MERTY,

Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire Mongazon, à Angers.

2^e ÉDITION NOTABLEMENT AUGMENTÉE.

1 vol. in-12. — 2 fr. et 2 fr. 50 franco par la poste.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le